

Pièces annexes

- Délibération d'approbation du compte administratif N°2024-042

- Délibérations durée des amortissements p 2
- Etat des biens p 3
- Délibération d'approbation du compte de Gestion p 4
- Etat II-1 et II-2 du compte de gestion p 5
- Délibération d'affectation des résultats p 6
- Arrêté et signatures p 7



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE	L'an deux mille vingt quatre Le 05 mars 2024 à 19 h 00 Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH, maire
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	Etaient présents : ASTIER Fabienne, ASTIER Robert, BELTRAMI Henri, BENOIT Nathalie, BERARD Patricia, BOCH Jean-Luc, BROCHE Richard, BUTHOD Maryse, BUTHOD-RUFFIER Odile, COURTOIS Michel, CRETIER Bertrand, DE MISCAULT Isabelle, FAGGIANELLI Evelyne, GENTIL Isabelle, GIROD GEDDA Isabelle, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, MICHÉ Xavier, OUGIER Pierre, PELLICIER Guy, SILVESTRE Jean-Louis, TRESALLET Gilles, VENIAT Daniel Jean, VIBERT Christian, VILLIEN Michelle
Nombre de conseillers : 29 En exercice : 29 Présents : 25 Votants : 27 Pour 22 Contre 5 Abstention /	Excusés : DUSSUCHAL Marion (pouvoir à SILVESTRE Jean-Louis), MONTMAYEUR Myriam (pouvoir à ASTIER Fabienne), ROCHET Romain (pouvoir à TRESALLET Gilles)
Date de convocation : 28/02/2024	Absent : VALENTIN Benoît
Date de publication : 12/03/2024	Formant la majorité des membres en exercice M. BROCHE Richard est élu secrétaire de séance

Délibération n°2024-042

Objet : **Approbation du compte administratif 2023 : Budget Annexe Cinémas**

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2311-1 à L 2311-5, L 2312-1 à L 2312-4, L 2313-1 à L 2321-1 à L 2321-4 à 2312-4, pour la partie législative, et R 2311-1 et D 2311-2 à D 2311-13, R 2312-1 à R 2312-2, R 2313-1 à R 2313-7 pour la partie réglementaire, relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets,

VU la loi n° 96-142 du 21 février 1996,

VU le décret n°2000-318 du 7 avril 2000,

VU l'Arrêté du 13 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

VU la LOI de finances n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 pour 2024,

VU l'avis favorable de la commission des finances de La Plagne Tarentaise 24 janvier 2024,

VU l'approbation de la bonne tenue du DOB en date du **06 février 2024**,

VU la délibération n° 2024- 034 du 05 mars 2024 approuvant le Compte de Gestion du Budget annexe Cinémas de La Plagne Tarentaise.

Monsieur le maire présente au conseil municipal le compte administratif **2023** du budget annexe Cinémas.

Puis il quitte la séance pour laisser le conseil municipal statuer sur les documents qui retracent la gestion de l'exercice **2023** et qui s'établissent comme suit :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de La Plagne Tarentaise dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens : www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication du présent acte, ou de son affichage ou de la notification de la décision du Maire lorsqu'un recours gracieux a été préalablement déposé.

	TOTAL CREDITS 2023	CA 2023
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	158 300,00	133 805,47
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	158 300,00	150 529,21
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT : <u>EXCEDENT</u>	0,00	16 723,74
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	30 100,00	18 392,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	30 100,00	30 600,28
RÉSULTAT INVESTISSEMENT : <u>EXCEDENT</u>	0,00	12 208,28
TOTAL FONCTIONNEMENT + INVESTISS.	0,00	28 932,02

Après exposé et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** le compte administratif 2023 du budget Cinémas.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour copie conforme :
Le secrétaire de séance
Richard BROCHE

Pour copie conforme :
Le maire
Jean-Luc BOCH



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de La Plagne Tarentaise dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens : www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication du présent acte, ou de son affichage ou de la notification de la décision du Maire lorsqu'un recours gracieux a été préalablement déposé.

COMMUNE DE LA PLAGNE
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH, maire.

Étaient présents :
 M. Jean-Luc BOCH, maire,
 MM. FAVRE Anthony, maire de la commune déléguée de Beilenre, GONTHIER Pierre, maire de la commune déléguée de Valezan
 M. MEREL Patrice, 1^{er} adjoint, Mme GROETZINGER Marie-Suzanne, 2^e adjointe, M. BUTHOD GARCON Freddy, 3^e adjoint, Mme CHARRIERE Christiane, 6^e adjointe, Mme HOEN Martine, 8^e adjointe, M. MONTILLET Gérard, 9^e adjoint, Mme BUTHOD Marise, 10^e adjointe
 Mmes ASTIER Fabienne, BERARD Patricia, BRUN Séverine, GIRD GEDDA Isabelle, EMIRIN Sylvie, FAGGIANELLI Evelynne, FERRARI Valérie, MARCHAND MAILLET Patricia, MICHELAS Corinne, conseillères municipales
 MM. ALLAMAND René, ANXIONNAZ Didier, BORVAND Jérémy, BOUZON Charles, BROCHE Richard, COLLOMB Pascal, LUISSET René, OUGIER Pierre, OUGIER SIMONIN Joël, PELLICIER Guy, RICHERMOZ Roland, conseillers municipaux

Excusés :
 M. RENAUD Daniel, maire de la commune déléguée de La Côte d'Alme (pouvoir à BOUZON Charles)
 Mme GENSAC Véronique, 4^e adjointe (pouvoir à GONTHIER Pierre), M. POUSSIN Roger, 5^e adjoint (pouvoir à FERRARI Valérie)
 Mmes BERTRAND Chantal (pouvoir à PELLICIER Guy), LIZEROUX Marion (pouvoir à MONTILLET Gérard), MONTMAYEUR Myriam (pouvoir à ASTIER Fabienne), conseillères municipales
 MM. DANCRE Francis (pouvoir à FAVRE Anthony), KOLIMANOV Stéfan (pouvoir à BERARD Patricia), SERVA JEAN Daniel (pouvoir à BUTHOD-GARCON Freddy), TRESALLET Anthony (pouvoir à MARCHAND-MAILLET Patricia), conseillers municipaux
 Absents :
 M. HANRARD Bernard, 7^e adjoint
 MM. ALLAIN Yann, ASTIER Laurent, BLANCHET Jean-Luc, CLEYRAT Christian, GIROND Emmanuel, MORIN Sébastien, OLLINET Alain, OUGIER Raphaël, SILVESTRE Marcel, TARDY Lionel, USANNAZ Bernard, conseillers municipaux

Formant la majorité des membres en exercice

M. Freddy BUTHOD-GARCON est élu secrétaire de séance

REPUBLICQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

Nombre de conseillers : 52
 En exercice : 52
 Présents : 30
 Volants : 40
 Pour 40
 Contre /
 Abstention /

Date de convocation : 02/10/18
 Date d'affichage : 15/10/18

Délibération n° 2018-241
 Objet : Budgets annexes CINEMAS, BIENS DU REVERS, REGIE DE TRANSPORT PUBLIC - Durées d'amortissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2321-2, 27 et R2321-1,
 Monsieur le maire rappelle la délibération n° 2017-183 du budget La Plagne Tarentaise qui fixe le principe d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles par catégories et durées d'amortissement pour le budget principal et le budget annexe Parking.

Considérant qu'il y a lieu d'étendre ces principes d'amortissement à l'ensemble des budgets,
 Monsieur Le Maire rappelle les durées suivantes afin de les appliquer pour les budgets annexes CINEMAS, BIENS DU REVERS & REGIE DE TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES

Après en avoir délibéré,
 LE CONSEIL MUNICIPAL

ADOpte à l'unanimité les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus pour l'ensemble des budgets de LA PLAGNE TARENITAISE et ses Budgets Annexes.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Four copie conforme :
 Le maire
 Jean-Luc BOCH



Biens	Durées d'amortissement
Bien de faible valeur inférieure à 1.000 €	1 an
Logiciel	2 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel et outillage	6 ans
Voiture	10 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	10 ans
Matériel classique	10 ans
Autocars	15 ans
Camion et véhicule industriel	15 ans
Mobilier	15 ans
Équipement garages et ateliers	15 ans
Équipement des cuisines	15 ans
Équipement sportif	15 ans
Installation et appareil de chauffage	20 ans
Plantation	20 ans
Agencement et aménagement de bâtiment, installation électrique et téléphonie	20 ans
Coffre-fort	30 ans
Appareil de levage, ascenseur	30 ans
Équipement de voirie	30 ans
Autre agencement et aménagement de terrain	30 ans
Immeuble de rapport	33 ans
Infrastructures lourdes (parkings)	50 ans

Etat des biens 2023

PLAG - COMMUNE LA PLAGNE TARENTEAISE

CINEMA - CINEMA LA PLAGNE TARENTEAISE

Compte : 2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques

N° inventaire	Désignation	Acquisition		Durée	Amortissement		Valeur Nette Comptable au 31/12/2023
		Date	Valeur origine		Exercice en cours	Total fin Exercice	
2016CINEM00001	EQUIPEMENT POUR RECEPTION FILMS NUMERIQUES CINEBOX	05/02/2016	1 140,00 €	5	0,00 €	1 140,00 €	0,00 €
2019004	DEFIBRILATEURS SALLES CINEMAS	01/01/2019	275,00 €	5	55,00 €	220,00 €	55,00 €
2019004	DEFIBRILATEURS SALLES CINEMAS	01/01/2019	14,83 €	5	3,00 €	12,00 €	2,83 €
2019004	DEFIBRILATEURS SALLES CINEMAS	01/01/2019	2 065,00 €	5	413,00 €	1 652,00 €	413,00 €
Total du compte : 2158					471,00 €	3 024,00 €	470,83 €

Compte : 2183 - Matériel de bureau et matériel informatique

N° inventaire	Désignation	Acquisition		Durée	Amortissement		Valeur Nette Comptable au 31/12/2023
		Date	Valeur origine		Exercice en cours	Total fin Exercice	
2018001	ACHAT CAISSE ENREGISTREUSE CINEMAS	15/02/2018	5 070,00 €	5	1 014,00 €	5 070,00 €	0,00 €
2019003	payer neobox starter s+ cinéma plagne centre DV 3943	01/01/2019	811,00 €	5	162,00 €	648,00 €	163,00 €
2023CINEM2183	HP PROBOOK 450+serveur+audio CINE MONTCHAVIN	06/09/2023	18 392,00 €	10	0,00 €	0,00 €	18 392,00 €
Total du compte : 2183					1 176,00 €	5 718,00 €	18 555,00 €

Compte : 2188 - Autres immobilisations corporelles

N° inventaire	Désignation	Acquisition		Durée	Amortissement		Valeur Nette Comptable au 31/12/2023
		Date	Valeur origine		Exercice en cours	Total fin Exercice	
2019001	SIGNALITIQUE CINEMA CENTRE	01/01/2019	2 238,00 €	10	224,00 €	896,00 €	1 342,00 €
Total du compte : 2188					2 238,00 €	896,00 €	1 342,00 €



Total du budget : CINEMA - CINEMA LA PLAGNE TARENTAISE	30 005,83 €	1 871,00 €	9 638,00 €	20 367,83 €
--	-------------	------------	------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE	L'an deux mille vingt quatre Le 05 mars 2024 à 19 h 00 Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH, maire
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	Etaient présents : ASTIER Fabienne, ASTIER Robert, BELTRAMI Henri, BENOIT Nathalie, BERARD Patricia, BOCH Jean-Luc, BROCHE Richard, BUTHOD Maryse, BUTHOD-RUFFIER Odile, COURTOIS Michel, CRETIER Bertrand, DE MISCAULT Isabelle, FAGGIANELLI Evelyne, GENTIL Isabelle, GIROD GEDDA Isabelle, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, MICHÉ Xavier, OUGIER Pierre, PELLICIER Guy, SILVESTRE Jean-Louis, TRESALLET Gilles, VENIAT Daniel Jean, VIBERT Christian, VILLIEN Michelle
Nombre de conseillers : 29 En exercice : 29 Présents : 25 Votants : 28 Pour 28 Contre / Abstention /	Excusés : DUSSUCHAL Marion (pouvoir à SILVESTRE Jean-Louis), MONTMAYEUR Myriam (pouvoir à ASTIER Fabienne), ROCHET Romain (pouvoir à TRESALLET Gilles)
Date de convocation : 28/02/2024	Absent : VALENTIN Benoît
Date de publication : 12/03/2024	Formant la majorité des membres en exercice M. BROCHE Richard est élu secrétaire de séance

Délibération n°2024-034

Objet : **Approbation du compte de gestion 2023 : Budget annexe Cinémas**

VU la loi n° 98-546 du 2 juillet 1998 art. 109,

VU la loi n° 2000-1311 du 30 décembre 2000 art. 41, et 49 V,

VU Le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 1612-12, L 2121-31 pour la partie législative, et R 2221-98, R 2311-13, R 2321-1 et D 2343-2 à D 2343-5 pour la partie réglementaire, relatifs à l'arrêté des comptes de gestion des receveurs,

VU l'Arrêté du 13 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif

VU la LOI de finances n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 pour 2024,

VU l'avis favorable de la commission des finances de La Plagne Tarentaise du 24 janvier 2024,

VU l'approbation de la bonne tenue du DOB en date du **06 février 2024**,

Le conseil municipal,

Après s'être assuré que le service de gestion comptable de Moutiers a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2022**, celui de tous les titres de recettes et mandats émis au cours de l'exercice et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier **2023** au 31 décembre **2023**,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2023** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur les résultats au 31 décembre **2023**,

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de La Plagne Tarentaise dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens : www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication du présent acte, ou de son affichage ou de la notification de la décision du Maire lorsqu'un recours gracieux a été préalablement déposé.

Après exposé et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice **2023** par le service de gestion comptable de Moutiers, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **APPROUVE** le compte de gestion **2023** du budget annexe des cinémas de la commune de La Plagne Tarentaise.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour copie conforme :
Le secrétaire de séance
Richard BROCHE

Pour copie conforme :
Le maire
Jean-Luc BOCH



Résultats budgétaires de l'exercice

90500 - CINEMA MONTCHAVIN LA-PLAGNE-TA

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	30 100,00	158 300,00	188 400,00
Titres de recette émis (b)	18 423,00	166 783,10	185 206,10
Réductions de titres (c)		16 552,00	16 552,00
Recettes nettes (d = b - c)	18 423,00	150 231,10	168 654,10
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	30 100,00	158 300,00	188 400,00
Mandats émis (f)	18 392,00	133 805,47	152 197,47
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	18 392,00	133 805,47	152 197,47
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	31,00	16 425,63	16 456,63
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

90500 - CINEMA MONTCHAVIN LA-PLAGNE-TA

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif CINEMA MONTCHAVIN LA-PLAGNE-TA					
Investissement	12 177,28		31,00		12 208,28
Fonctionnement	298,11		16 425,63		16 723,74
Sous-Total	12 475,39		16 456,63		28 932,02
TOTAL II	12 475,39		16 456,63		28 932,02
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	12 475,39		16 456,63		28 932,02



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE	L'an deux mille vingt quatre Le 05 mars 2024 à 19 h 00 Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH, maire
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	Etaient présents : ASTIER Fabienne, ASTIER Robert, BELTRAMI Henri, BENOIT Nathalie, BERARD Patricia, BOCH Jean-Luc, BROCHE Richard, BUTHOD Maryse, BUTHOD-RUFFIER Odile, COURTOIS Michel, CRETIER Bertrand, DE MISCAULT Isabelle, FAGGIANELLI Evelyne, GENTIL Isabelle, GIROD GEDDA Isabelle, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, MICHÉ Xavier, OUGIER Pierre, PELLICIER Guy, SILVESTRE Jean-Louis, TRESALLET Gilles, VENIAT Daniel Jean, VIBERT Christian, VILLIEN Michelle
Nombre de conseillers : 29 En exercice : 29 Présents : 25 Votants : 28 Pour 24 Contre 4 Abstention /	Excusés : DUSSUCHAL Marion (pouvoir à SILVESTRE Jean-Louis), MONTMAYEUR Myriam (pouvoir à ASTIER Fabienne), ROCHET Romain (pouvoir à TRESALLET Gilles)
Date de convocation : 28/02/2024	Absent : VALENTIN Benoît
Date de publication : 12/03/2024	Formant la majorité des membres en exercice M. BROCHE Richard est élu secrétaire de séance

Délibération n°2024-050

Objet : **Affectation des résultats 2023 : Budget Annexe des Cinémas**

VU la loi n° 96-142 du 21 février 1996,
VU le décret n°2000-318 du 7 avril 2000, et le décret n° 2001-184 du 23 février 2001 art. 2,
VU l'arrêté ministériel du 17 décembre 2007 modifiant l'instruction budgétaire et comptable M4, complété par la circulaire n°3 du 11 janvier 2008 portant application de cette réforme au 1^{er} janvier 2008,
VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2311-1 à L 2311-5, L 2312-1 à L 2312-4, L 2313-1 L 2321-1 à L 2321-4 à 2312-4, pour la partie législative, et R 2221-93, R 2311-1 et D 2311-2 à D 2311-13, R 2312-1 à R 2312-2, R 2313-1 à R 2313-7 pour la partie réglementaire, relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets,
VU l'Arrêté du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,
VU la LOI de finances n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 pour 2024,
VU l'avis favorable de la commission des finances de La Plagne Tarentaise du 24 janvier 2024,
VU l'approbation de la bonne tenue du DOB en date du **06 février 2024**,
VU la délibération n° 2024-042 du 05 mars 2024 approuvant le Compte Administratif du Budget annexe des Cinémas.

Monsieur le maire expose au conseil municipal que les résultats de clôture de l'exercice **2023** laissent apparaître les **excédents** suivants :

Résultats de Fonctionnement	16 723,74 €
Résultats d'Investissement	12 208,28 €
Résultat de clôture : Investissement + Fonctionnement	28 932,02 €

Pour le budget annexe des Cinémas 2023 de La Plagne Tarentaise, il est proposé d'affecter les **28 932,02 euros** de résultat comme suit :

Résultats	Total
Résultats de Fonctionnement	16 723,74 €
Résultat reporté de fonctionnement (002)	16 723,74 €
Résultats d'Investissement	12 208,28 €
Résultat reporté d'Investissement (001)	12 208,28 €

Après exposé et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** l'affectation des résultats de clôture **2023** du budget annexe des Cinémas et **DECIDE** d'affecter les **28 932,02 euros** de résultat comme suit :

Résultats	Total
Résultats de Fonctionnement	16 723,74 €
Résultat reporté de fonctionnement (002)	16 723,74 €
Résultats d'Investissement	12 208,28 €
Résultat reporté d'Investissement (001)	12 208,28 €

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour copie conforme :
Le secrétaire de séance
Richard BROCHE

Pour copie conforme :
Le maire
Jean-Luc BOCH



COMMUNE LA PLAGNE TARENTEISE - 73 - CINEMA LA PLAGNE TARENTEISE

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le MAIRE,
A LA PLAGNE TARENTEISE, le 05/03/2024
Le MAIRE,

Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de membres présents : 25
 Nombre de suffrages exprimés : 22
 VOTES : Pour : 22
 Contre : 7
 Abstention : /

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.
A LA PLAGNE TARENTEISE, le 05/03/2024

Date de convocation : 28/02/2024

Les membres du Conseil Municipal,

BOCH Jean-Luc, Maire de LA PLAGNE TARENTEISE	
VENIAT Daniel Jean, Maire délégué de Bellentre	
SILVESTRE Jean Louis, Maire délégué de La Côte d'Aime	
HANRARD Bernard, Maire Délégué de Valezan	
FAGGIANELLI Evelyne, 1er maire-adjointe	
MICHE Xavier, 2ème maire-adjoint	
GENTIL Isabelle, 3ème maire-adjointe	
BELTRAMI Henri, 4ème maire-adjoint	
BERARD Patricia, 5ème maire-adjointe	
TRESALLET Gilles, 6ème maire-adjoint	
ASTIER Fabienne, 7ème maire-adjointe	
ROCHET Romain, 8ème maire-adjoint	
ASTIER Robert	

Envoyé en préfecture le 11/03/2024

Reçu en préfecture le 11/03/2024

Publié le

Berger
Levrault

ID : 073-200055499-20240305-DEL2024_042_1-DE

COMMUNE LA PLAGNE TARENTEISE - 73 - CINEMA LA PLAGNE TARENTEISE

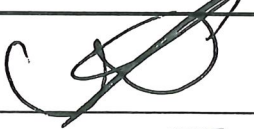


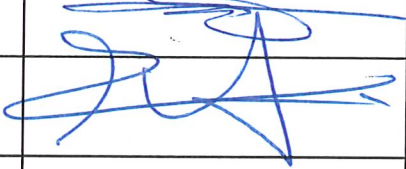

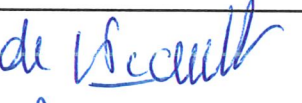
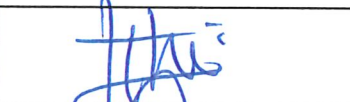
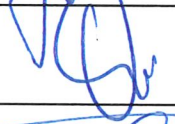
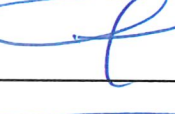

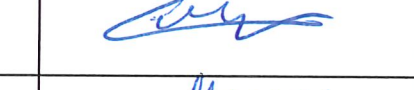
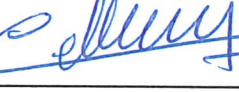

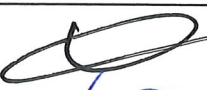

CA 2023

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

BENOIT Nathalie	
BROCHE Richard	
BUTHOD Maryse	
BUTHOD-RUFFIER Odile	
COURTOIS Michel	
CRETIER Bertrand	
DE MISCAULT Isabelle	
DUSSUCHAL Marion	
GIROD-GEDDA Isabelle	
GOSTOLI Michel	
MONTMAYEUR Myriam	
OUGIER Pierre	
PELLICIER Guy	
VALENTIN Benoît	
VIBERT Christian	
VILLIEN Michelle	

Certifié exécutoire par le MAIRE, compte tenu de la transmission en préfecture, le 12/03/2024 et de la publication le 12/03/2024.

A LA PLAGNE TARENTEISE, le 06/03/2024